

30 sep 2022 -16:07

Inauguration officielle du village pénitentiaire de Haren (Bruxelles)

Le vendredi 30 septembre 2022, le nouveau village pénitentiaire de Haren (Bruxelles) a été officiellement inauguré en présence du ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et du secrétaire d'État compétent pour la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel. Le site de la prison offre une capacité d'accueil de 1 190 détenu.e.s et est constitué de plusieurs bâtiments et unités de vie à petite échelle, qui forment pour ainsi dire un village en soi. Cette conception innovante augmente la qualité de vie au sein de la prison, tant pour les détenu.e.s que pour le personnel.

|| Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord : « La réalisation de la prison de Haren est une véritable révolution dans notre approche de la détention. Grâce, entre autres, à l'utilisation de petites unités de vie et d'accompagnateur.rice.s de détention, l'accent est mis sur une approche humaine, apprenant aux détenu.e.s à vivre ensemble et à prendre leurs responsabilités. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons garantir que les détenu.e.s retournent dans la société dans de meilleures conditions que lorsqu'ils et elles sont entré.e.s en prison. Parce que les taux de récidive élevés de notre pays - 70 % des détenu.e.s repassent devant un juge - doivent baisser. C'est la révolution tranquille qui bat son plein dans nos prisons et cette nouvelle prison est adaptée à cette philosophie. »

Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier ministre : « Résorber la surpopulation carcérale, améliorer les conditions de détention et réduire le taux de récidive. Voilà le triple défi de ce nouveau projet de village pénitentiaire. Aujourd'hui la Régie des Bâtiments remet les clés à la Justice. La construction de cette nouvelle prison est le fruit d'un partenariat public-privé efficace. Cet établissement pénitentiaire repose sur un modèle carcéral innovant. Des petites unités qui permettront d'améliorer la qualité de vie, tant des détenus que des membres du personnel et qui favoriseront la responsabilisation et la réinsertion des détenus. »

Bruno Geltmeyer, représentant du consortium Cafasso : « N'oublions surtout pas que cette prison n'est pas seulement l'œuvre d'architectes, d'ingénieurs, de juristes, etc. hautement qualifiés, mais également et principalement de nombreuses personnes venues de tous horizons qui ont fait ici de leur mieux chaque jour et par tous les temps. Cela commande le respect, en particulier pour eux ! »

Jurgen Van Poecke, Chef d'établissement prison de Bruxelles : « La grande prison de Haren contient paradoxalement une multitude de petits espaces. Les détenu.e.s séjournent dans un certain nombre d'unités de vie plus petites, d'un maximum de 35 détenu.e.s, qui sont relativement autonomes en termes de fonctionnement. Le personnel de surveillance dans ces unités résidentielles sont des accompagnateur.rice.s de détention, qui reçoivent une formation supplémentaire, notamment sur la dynamique de groupe. » ||

Nouvelle prison destinée à remplacer les établissements bruxellois actuels

Le village pénitentiaire a été réalisé en exécution du Masterplan « Détention et internement dans des conditions humaines », un plan d'action visant à lutter contre la surpopulation dans les prisons belges et à y améliorer les conditions de vie. La première version du Masterplan a été approuvée en 2008 par le Conseil fédéral des ministres et a été actualisée à plusieurs reprises ces dernières années.

Le village pénitentiaire remplacera les prisons, particulièrement vétustes, de Bruxelles (Saint-Gilles, Forest et Berkendael).

Afin de remédier à la surpopulation actuelle dans les prisons belges, trois ailes cellulaires de la prison de Saint-Gilles resteront encore opérationnelles jusque fin 2024. La prison des femmes de Berkendael sera transformée en maison de détention pour quelque 60 personnes condamnées à une courte peine (moins de 3 ans d'emprisonnement). Le déménagement des détenu.e.s se fera en plusieurs phases. Il est prévu qu'aux environs de la mi-octobre 2022, les détenues de Berkendael rejoignent la prison de Haren et qu'à la mi-novembre 2022, ce soit au tour des détenus de Forest.

Un partenariat public-privé

Le complexe pénitentiaire a été construit selon une procédure DBFM –signifiant Design, Build, Finance & Maintain. Il s'agit d'un partenariat public-privé au sein duquel un partenaire privé prend en charge la conception, la construction, le financement et l'entretien de l'établissement pénitentiaire.

Le village pénitentiaire de Haren a été réalisé par le consortium Cafasso S.A., composé des principaux partenaires Denys NV, FCC Construcción S.A. et Macquarie Group.

Les travaux à proprement parler ont débuté à l'automne 2018 et se sont achevés en septembre 2022. Il s'agit indéniablement d'un des plus grands chantiers entrepris en Belgique ces dernières années.

Un village pénitentiaire pour une approche plus humaine de la détention

Le village pénitentiaire a été érigé sur un terrain de 15 hectares et est constitué de plusieurs bâtiments : 1 maison d'arrêt pour hommes, 1 maison de peine pour hommes, 1 centre fermé pour femmes, 1 centre ouvert pour femmes, 1 centre d'observation, 1 section psychiatrique, 1 centre médical et de vastes ateliers de travail.

Au centre se dresse ce que l'on appelle « l'hôtel de ville », qui donne sur une grande cour intérieure centrale. Il rassemble différentes fonctions communes telles que le complexe d'accueil et de visite, la salle de sports, le front office et le tribunal de l'application des peines.

En outre, un bâtiment d'entrée abritant les salles du conseil et un bâtiment administratif, situé à l'extérieur du mur périmétrique, sont également intégrés.

Les différents bâtiments forment pour ainsi dire un village en soi, ce qui concourt à une tout autre expérience que les prisons classiques en étoile (« concept Ducpétiaux »). L'absence de grillage aux fenêtres et le choix d'une nuance dégradée dans le revêtement de façade et dans les bâtiments amènent à une autre perception de la détention.

La site peut accueillir 1 190 détenu.e.s. Les unités de vie plus petites (accueillant chacune environ 30 personnes) sont un concept innovateur et permettront d'améliorer la qualité de vie tant des détenu.e.s que des membres du personnel.

Les promenades (espaces extérieurs) ont été aménagées de façon pratique en une zone de détente et une zone verte. Le village pénitentiaire possède également un potager dans lequel certain.e.s détenu.e.s peuvent se mettre au vert.

Le centre fermé pour femmes se situe à l'intérieur du périmètre sécurisé et peut accueillir 100 détenues, réparties sur 3 unités de vie. Une unité de vie dispose de 5 chambres mère-enfant et d'une aire de jeu intérieure et extérieure.

Le centre ouvert pour femmes se situe à l'extérieur du périmètre sécurisé et peut accueillir 60 détenues, réparties sur 6 groupes de vie, dans lesquels elles préparent elles-mêmes leurs repas et jouissent d'une plus grande indépendance que dans la section fermée. Chaque unité de vie est dotée d'une terrasse et l'unité de vie mère-enfant est dotée d'un petit jardin. En outre, toutes les unités de vie donnent sur une place ou un jardin central. Certain.e.s détenu.e.s bénéficient de permissions de sorties leur permettant,

par exemple, de quitter la section la journée pour aller travailler. L'accent est fortement mis sur la réinsertion par le contact social. Ainsi, les visiteurs.euse.s auront accès à un café, et un atelier de repassage est présent.

La détention est centrée prioritairement sur la responsabilisation et la réinsertion des détenu.e.s, faisant ainsi également apparaître de nouvelles fonctions au sein du personnel, comme celles d'assistant.e de sécurité et d'accompagnateur.rice de détention.

Une prison à faible consommation d'énergie et durable

La durabilité était un critère de premier plan lors de la construction de la prison.

Un « système de stockage géothermique par puits de forage » (champ BTES = pompe à chaleur sol-eau) a été installé, avec 250 forages d'une profondeur allant jusqu'à environ 90 mètres. Ce système de stockage géothermique par puits de forage est l'un des plus grands en Belgique. Il permet de refroidir ou de réchauffer les bâtiments avec l'énergie gratuite provenant du sol. Via un système de tuyaux souterrains, la fraîcheur est extraite du sol en été, puis utilisée pour refroidir les bâtiments. En hiver, la chaleur stockée peut être libérée afin de réchauffer les bâtiments. Le système de stockage géothermique entraîne des économies d'énergie primaire considérables et est donc positif tant pour le climat que pour la facture énergétique.

Une installation de cogénération est utilisée pour générer de l'électricité et la chaleur résiduelle dégagée sert à produire une partie de l'eau chaude pour la prison.

Environ 140 panneaux solaires ont été placés sur le toit de « l'hôtel de ville ».

Sur la consommation totale d'eau non potable (chasses d'eau, entretien des espaces verts, etc.), 59 % sont récupérés par la récupération de l'eau de pluie et 41 % par la récupération et l'épuration des eaux grises.

Les valeurs d'isolation des bâtiments (89 000 m² de façades et 50 000 m² de sols) sont plus performantes que ce qui est demandé dans la réglementation actuelle. Lors de l'introduction de la première demande de permis de bâtir en 2013, le projet atteignait un niveau K moyen de K18, alors que la législation en vigueur à l'époque prescrivait un niveau K maximal de K40. Le projet faisait donc plus de deux fois mieux que ce qui était prescrit. Aujourd'hui, quasiment 10 ans plus tard, la qualité d'isolation des bâtiments ne s'exprime plus en niveaux K, mais nous voyons que les coefficients de transmission thermique (valeur U) des différents éléments de construction sont toujours meilleurs que la réglementation actuelle.

L'aménagement des abords a utilisé autant que possible des matériaux perméables et une infiltration maximale sur le terrain de la prison est assurée par des fossés de drainage.

Une attention particulière a été portée à l'acoustique, l'accent ayant été mis sur la prévention des bruits excessifs. Concrètement, il s'agit de la diminution de la propagation du bruit, des bruits constants et des bruits impulsifs à travers la structure en béton, de la recherche de finitions absorbant le bruit et résistantes au vandalisme, de l'aménagement de locaux spécifiques tels que des salles d'audience et des chambres à faible simulation et de locaux plus courants de vie – formation – travail tels que des salles de classe, des ateliers, des espaces de séjour et des cellules. Un défi supplémentaire pour le confort acoustique était la prévention des nuisances sonores des avions (l'aéroport national de Bruxelles-

Zaventem se trouve à proximité).

Le village pénitentiaire arbore une certification « BREEAM Very Good ». BREEAM est une norme internationale qui évalue la durabilité des projets à l'échelle mondiale. Cette norme ne considère pas seulement les niveaux d'isolation et la performance énergétique d'un bâtiment, mais évalue également l'ensemble du processus de construction et la phase d'utilisation.

Intégration artistique

Le marché DBFM prévoyait aussi l'intégration de l'art dans la prison. À cette fin, un projet artistique de longue haleine a été mis sur pied.

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du complexe pénitentiaire, des œuvres d'art (fresques murales, sculptures, peintures, etc.) créées en collaboration avec des artistes et des détenu.e.s pourront être admirées.

Un « quasi-musée » - sorte d'exposition permanente - verra ainsi le jour et ouvrira ses portes au grand public à partir d'avril 2023. La partie de l'exposition située à l'intérieur des murs de la prison ne sera naturellement accessible qu'aux détenu.e.s et au personnel de la prison, tandis que les personnes extérieures pourront découvrir l'exposition auprès des organisations partenaires participantes (centres d'art, université, etc.) et dans les quartiers avoisinants.

L'exposition sera en constante évolution et sera élargie conjointement avec les partenaires et les détenu.e.s sur une période de 3 ans. Elle est le fruit d'une collaboration et d'une rencontre fascinantes entre deux mondes totalement différents : celui d'une prison et le monde artistique.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Utilisateur final : Service public fédéral Justice

Consortium DBFM : Consortium Cafasso (principaux partenaires : Denys NV, FCC Construcción S.A. et Macquarie Group)

Durée des travaux : 2018 - 2022

Délai de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée à l'État belge)

Coût de construction : 382 millions d'euros T.V.A. comprise (compris dans les redevances annuelles à partir de la mise à disposition)

Redevance annuelle : 40 millions d'euros pour le paiement de l'investissement (coût de construction + financement) et l'entretien complet des bâtiments et des terrains pour 1 190 personnes. La prison est donc parfaitement entretenue.

Superficie du site : 15 ha

Superficie nette au sol : environ 105 000 m²

Mur périmétrique : 1,2 km

Toitures vertes : 22 500 m² (surface brute, c'est-à-dire y compris les zones de circulation)

Espaces verts installés : 37 000 m² et 652 arbres

Capacité : 1 190 places

[Télécharger les photos \(Droits d'auteur : voir les noms de fichier\)](#)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be